

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME**  
représentée par son président, Monsieur Jacques BOLLE  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 448 748 00029

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 1 014 319 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 440 106 €, le solde restant s'élève à 574 213 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **43 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 057 319 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **413 400€.**


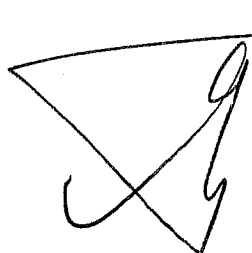
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 25 578 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 13 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



LE DIRECTEUR DES SPORTS  
La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

11/07/2016  
VISE LE 11/07/2016 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101275929

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	59256		58600		59500		60500	
Nombre d'ATP	15948		32000		15100		15300	
Nombre total de licences et d'ATP	75204		90600		74600		75800	
Nombre et taux de licences féminines	3005 (5,07%)		3020 (5,15%)		2750 (4,62%)		2850 (4,71%)	
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)		(%)		(%)	
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	8954 (15,11%)		9100 (15,53%)		(%)		(%)	
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	17		25		0			
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	40,28		0		0			
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	1		1		3		3	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	68,52%		71,03%		100%		100%	
Taux de suivi médical complet - Espoirs	85,71%		78,57%		100%		100%	
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	9		9		15			
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	5 (100%)		6 (100%)		%		%	

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible
Indicateur								
"PES enduro (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	6 Monde		6 Monde - 1 Europe		5 et 5		5 et 5	
"PES trial (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	4 Monde		3 Monde - 1 Europe		1 et 1		1 et 1	
"PES vitesse (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	2 Europe - 6 Monde		3 Monde		2 et 2		2 et 2	

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

"PES motocross (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	Podiums Europe et Monde	4 Europe - 4 Monde	6 Monde - 1 Europe	5 et 5	5 et 5	5 et 5
"Pratiques sportives non de HN (Motoball, Courses sur Pistes)"	Podiums Europe et Monde	1 Monde	2 Monde - 1 Europe	2 et 1	2 et 1	2 et 1
Féminisation de la discipline	Effectif dirigeantes+ officielles+encadrantes	1376 (10%)	1734 (12,5%)	1400	1450	1500
Actions en direction des publics en difficulté sociale	Nombre de structures labellisées "Moto Education - Insertion"	3	3	3	4	4
Développement Durable - Nouvelles énergies	Soutien initiatives moto électriques Plans d'aides à l'équipement de motos électriques motoball	7 plans (21 motos)	6 plans (11 motos)	5 plans motoball - 5 plans Ecoles ou Ligues	5 plans motoball - 5 plans Ecoles ou Ligues	5 plans motoball - 5 plans Ecoles ou Ligues
Actions en faveur de la Sécurité Routière	Nombre réunions CTSR	3	4	4 à 5	4 à 5	4 à 5
Rayonnement de la France	Nombre de représentants à l'UEM et la FIM Nombre d'épreuves Europe et Monde en France et manifestations exceptionnelles	15 FIM Europe - 13 FIM - 30 Manif.	16 FIM -12 FIM Europe - Manif. : 23 CM - 5 CE	19/20	19/20	19/20
Développement des pratiques motocyclistes	Epreuves promotion Nombre label (EFM+MCE) Rachat de terrain Sécurisation des circuits	84 labels- 6 terrains achetés, 194 circuits visités	79 labels- 7 terrains achetés, 348 circuits visités	95/+1/+125	100/+1/	110/+1/
Professionalisation et formation de l'encadrement	Nombre de personnes certifiées dans l'année	104	89 +30 en cours	170	170	170
Formation des dirigeants	Nombres de personnes formées au niveau international	14	51	selon besoin	selon besoin	selon besoin
soutien aux sportifs - aides personnalisées	Nombre de sportifs aidés AP / nombre de sportifs aidés FFM	51	32/123	50	50	50
Prévention	Nombre de jours de présence Médecins et kinés	213	183			
SMR	% de SHN	75%	100%	100%	100%	100%
Suivi fiches missions CTS		100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Actions en direction des publics en difficulté sociale</b>				
Action 1	15 000 €	10 000 €	8 000 €	7 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	8 000 €	7 000 €
"Pratiques sportives non de HN (Motoball, Courses sur Pistes)"	15 000 €	10 000 €	8 000 €	7 000 €
Action 1	28 000 €	8 000 €	5 000 €	23 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	28 000 €	8 000 €	5 000 €	23 000 €
<b>Développement Durable - Nouvelles énergies</b>				
Action 1	80 000 €	50 000 €	33 000 €	47 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	80 000 €	50 000 €	33 000 €	47 000 €
<b>Développement des pratiques motocyclistes</b>				
Action 1	155 000 €	80 000 €	61 000 €	94 000 €
Structuration fédérale	155 000 €	80 000 €	61 000 €	94 000 €
Féminisation de la discipline	155 000 €	80 000 €	61 000 €	94 000 €
Action 1	65 000 €	50 000 €	28 000 €	37 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	65 000 €	50 000 €	28 000 €	37 000 €
<b>Rayonnement de la France</b>				
Action 1	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Programmes d'échanges internationaux	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
"PES enduro (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 2	610 000 €	245 000 €	196 000 €	414 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	610 000 €	245 000 €	196 000 €	414 000 €
soutien aux sportifs - aides personnalisées	610 000 €	245 000 €	196 000 €	414 000 €
Action 2	43 000 €	43 000 €	43 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	43 000 €	43 000 €	43 000 €	0 €
"PES trial (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	43 000 €	43 000 €	43 000 €	0 €
Action 2	280 000 €	100 000 €	78 000 €	202 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	280 000 €	100 000 €	78 000 €	202 000 €
"PES vitesse (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	280 000 €	100 000 €	78 000 €	202 000 €
Action 2	900 000 €	500 000 €	280 000 €	620 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	900 000 €	500 000 €	280 000 €	620 000 €
"PES motocross (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	900 000 €	500 000 €	280 000 €	620 000 €
Action 2	500 000 €	315 000 €	203 000 €	297 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	500 000 €	315 000 €	203 000 €	297 000 €
<b>SMR</b>				
Action 3	64 000 €	52 000 €	31 819 €	32 181 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	64 000 €	52 000 €	31 819 €	32 181 €
Prévention	64 000 €	52 000 €	31 819 €	32 181 €
Action 3	55 000 €	31 000 €	25 500 €	29 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	55 000 €	31 000 €	25 500 €	29 500 €
Professionalisation et formation de l'encadrement	55 000 €	31 000 €	25 500 €	29 500 €
Action 4	70 000 €	55 000 €	47 000 €	23 000 €
Professionalisation de l'activité	70 000 €	55 000 €	47 000 €	23 000 €
Formation des dirigeants	70 000 €	55 000 €	47 000 €	23 000 €
Action 4	35 000 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €
Professionalisation de l'activité	35 000 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €
TOTAL	2 925 000 €	1 562 000 €	1 057 319 €	1 867 681 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

43 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 014 319 €

FEDE FRANCAISE DE MOTOCYCLISME  
74 AVENUE PARMENTIER

75011 PARIS

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Code Banque 10107	Code Guichet 00105	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00210370503		Clé 11
Domiciliation BRED PARIS REPUBLIQUE TEL : 08.20.33.61.05		
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7001 0500 2103 7050 311		